



BIODIVERSITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ZIP DE FOS-SUR-MER

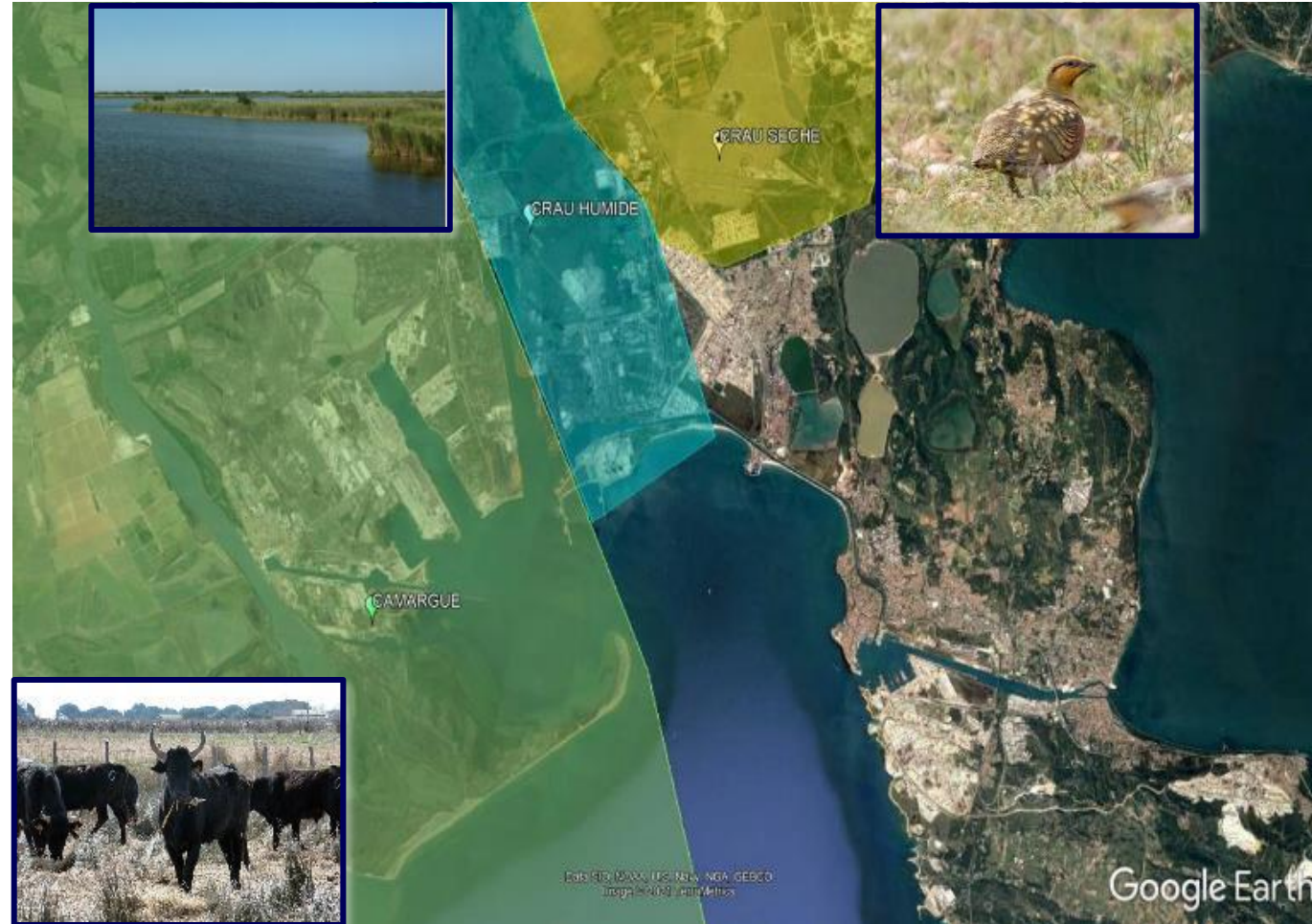


Séminaire SPPPI – 07 novembre 2024

La ZIP de Fos-sur-Mer : une zone économique au sein d'un secteur biogéographique très riche

- Zone de croisement entre fleuve, étangs, canaux, zones humides et mer, entre Camargue et Crau, sur les routes migratoires méditerranéennes de nombreuses espèces de grand intérêt.
- **+ de 300** espèces animales vertébrées visibles et près de **400** espèces végétales

La présence fréquente d'espèces protégées au niveau régional, national et international, et les nombreux zonages d'inventaires ou de protection réglementaire (ZNIEFF, Natura 2000, Réserves Nationales, Inventaire des Zones Humides, etc.) au sein même de la ZIP, **attestent d'enjeux en moyenne supérieurs à ceux relevant de la nature ordinaire.**



Une politique d'action pour la biodiversité en place depuis plus de 15 ans

Depuis 2007 :

- **3 000 ha d'espaces naturels préservés**
- Dont 2600 ha (couronne agri-environnementale) bénéficient d'un Plan de Gestion (PGEN)
- Actions PGEN mises en œuvre par **une équipe interne de gardes-gestionnaires**

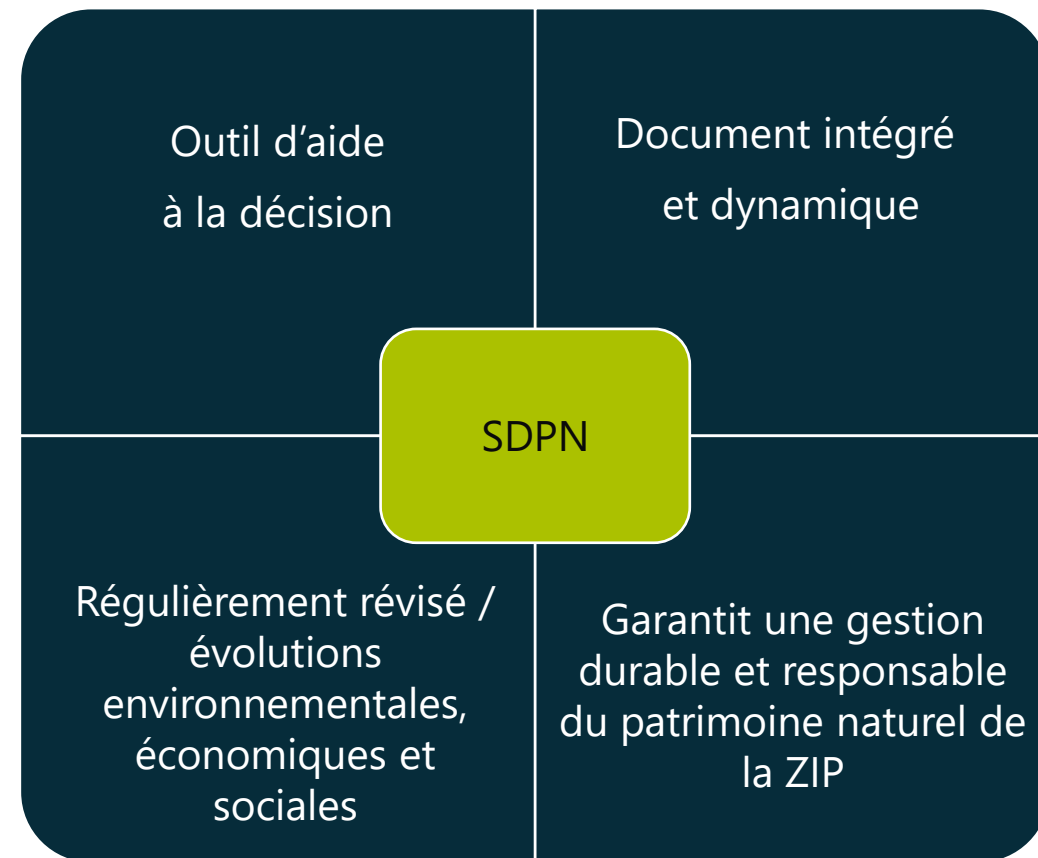
Cette superficie volontairement préservée par le GPMM fait de son action une contribution substantielle et crédible aux politiques locales de préservation de la biodiversité.

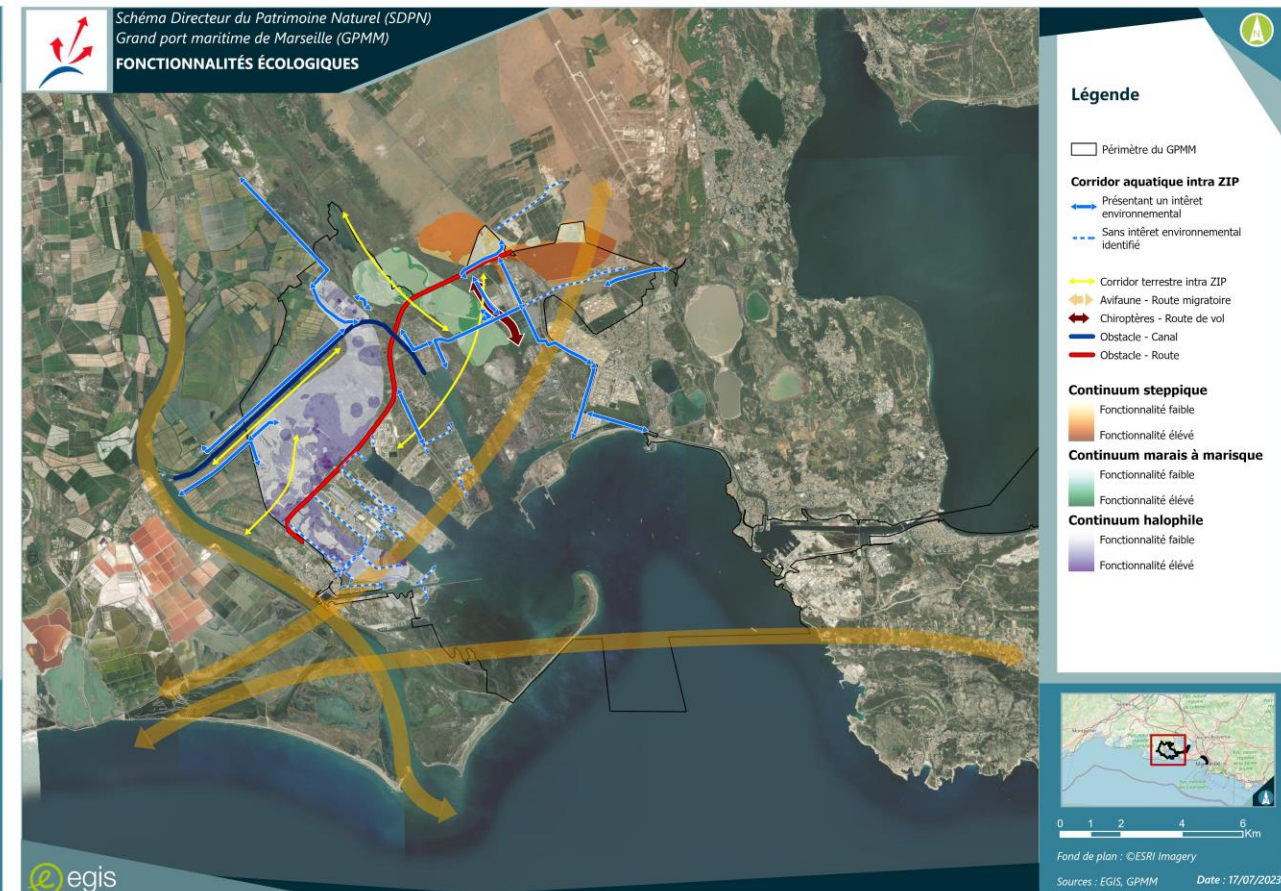
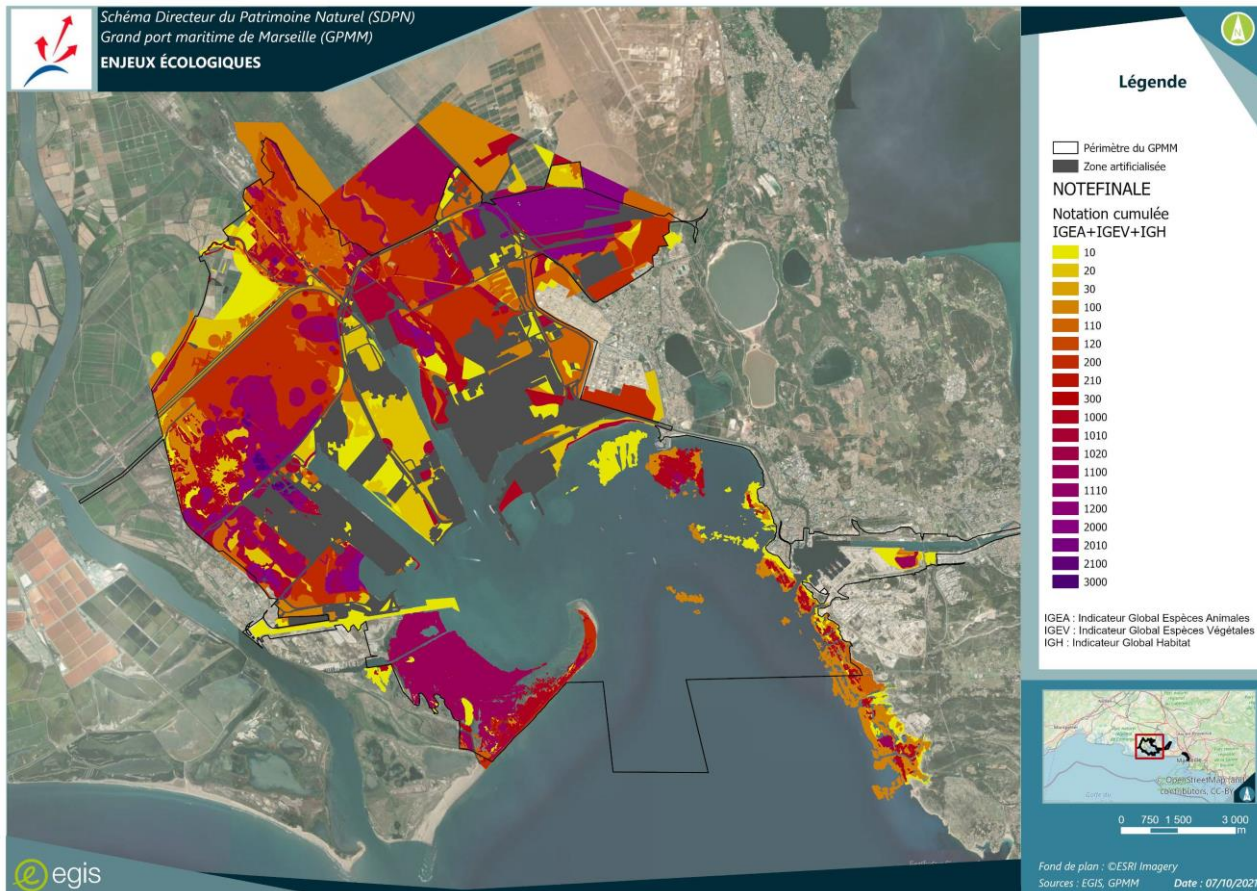
Le GPMM = 3ème gestionnaire d'espaces naturels du secteur Crau-Camargue.



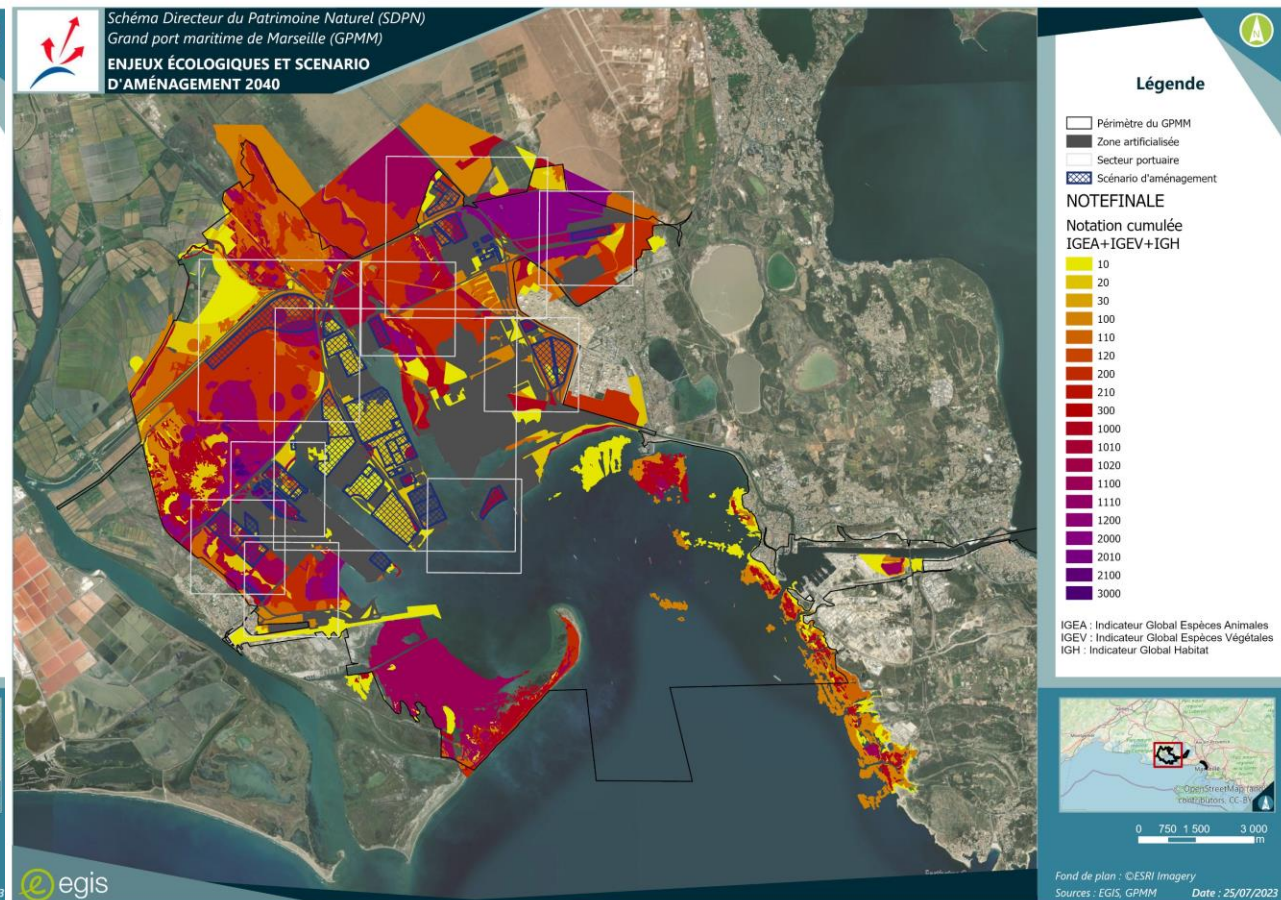
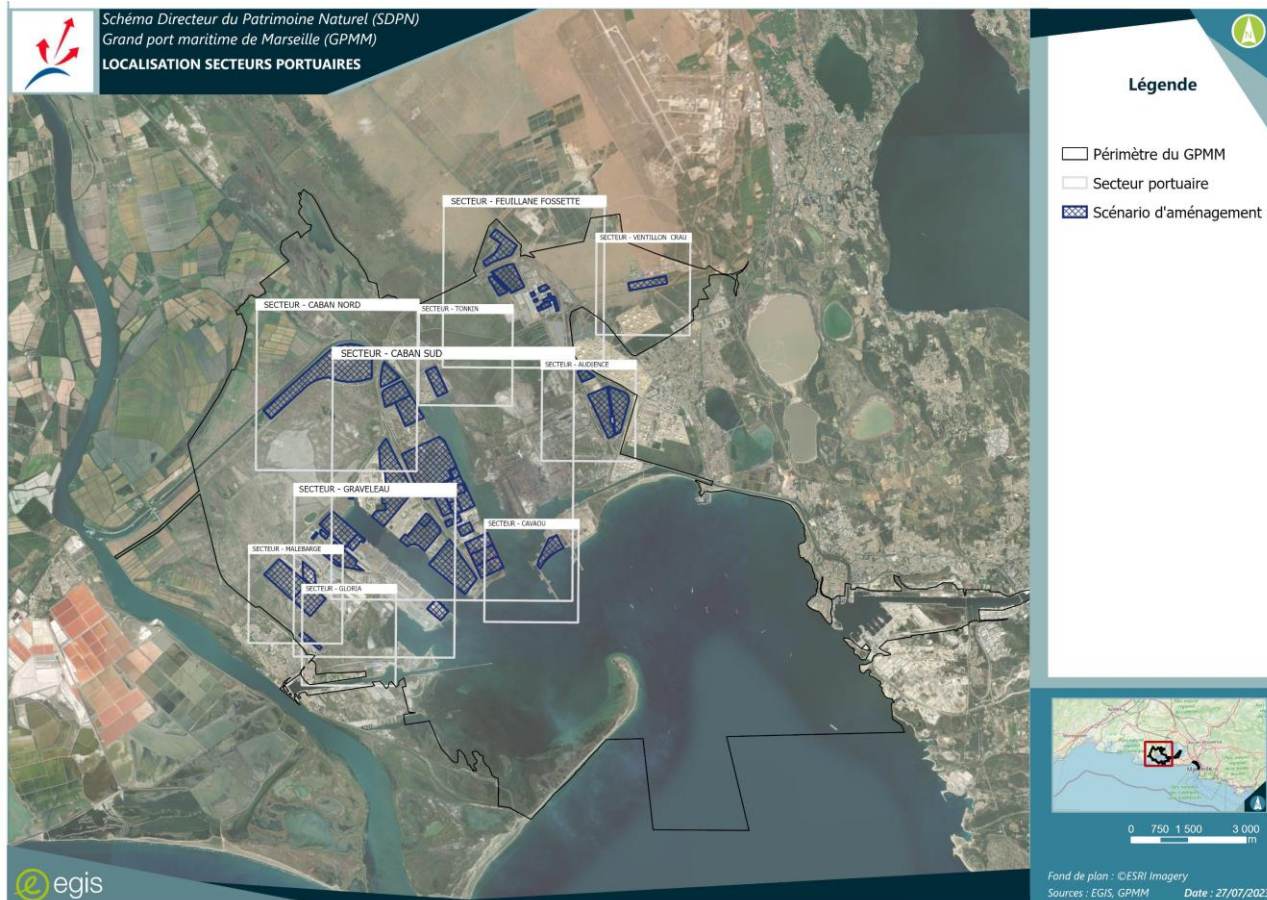
Le Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN) à l'appui de la planification d'aménagement de la ZIP de Fos 2030/2040

- ❖ **Amélioration de la politique globale d'intégration de la biodiversité** (prise en compte à l'échelle globale de la ZIP)
- ❖ **Actualisation de la politique d'aménagement** de la ZIP de Fos (vision intégrée)
- ❖ **Anticipation des impacts des aménagements** (SDPN=outil d'aide à la décision)
- ❖ **Amélioration de la séquence ERC** (cohérence, qualité, fiabilité)





- **Habitats naturels** et semi-naturels (yc. Zones humides) : 96 habitats (28 n3, 27 n2, 20 n1)
- **Espèces** : faune SDPN (9TF, 26F, 23AF, 46M), flore SDPN (14TF, 46F, 4AF, 11M),
- **Fonctionnalités écologiques** : 3 continuums, des grands corridors de migration, des corridors terrestres et aquatiques plus modestes (moyenne et petite échelle)



- **53 projets** analysés (horizon 2040) pour une surface globale d'aménagement ~1000 ha
- **65%** positionnés sur des secteurs à enjeux faibles à l'échelle de la ZIP ($IG \leq 200$) – **Principes respectés d'aménagement OAZIP/SDPN (Port sur le Port; dents creuses; zones de moindre enjeux)**
- **31%** positionnés sur des secteurs renfermant un enjeu fort à très fort ($1\ 000 \leq IG \leq 1200$) – **Démarche E-R itérative à développer/renforcer à l'échelle des projets pour diminuer l'impact**

SDPN : Outil de prise en compte de la biodiversité pour les projets

GPMM aménageur responsable accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte de la biodiversité

- **Mise à disposition des données de biodiversité de la ZIP**
- **Partage de la méthode de hiérarchisation des enjeux** (cohérence des niveaux d'enjeux retenus)
- **Rappel des principes et objectifs du SDPN :**
 - ✓ Priorisation des aménagements sur les zones de moindre enjeu
 - ✓ Rationalisation de l'artificialisation au strict besoin
 - ✓ Eco-conception des projets (démarche ER itérative)
 - ✓ Maintien/renforcement de trames entre les zones évitées de projet et les grands espaces naturels préservés du SDPN (connexion d'ensemble)
- **Accompagnement à la recherche de sites de compensation au sein de la ZIP** (compensation à la demande)

PREMIÈRE APPROCHE FAISABILITÉ PROJET COMPENSATOIRE (INTRA-ZIP)

~**1400 HA** (MILIEUX TERRESTRES) DE
SURFACE D'ADDITIONNALITE
POTENTIELLE

PRINCIPAUX FACTEURS DE DÉGRADATION :

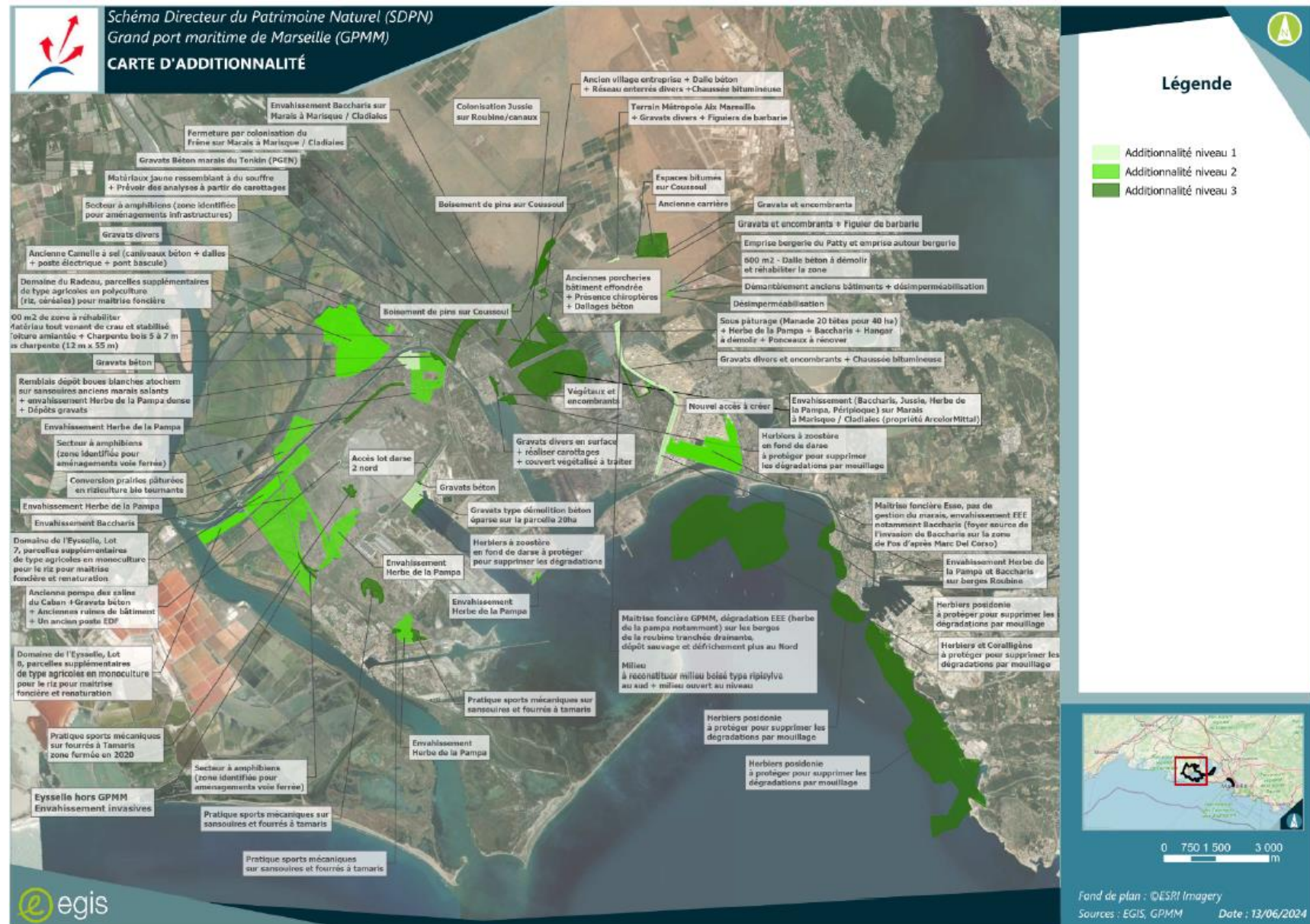
PRATIQUES ILLÉGALES (SPORTS MÉCANIQUES, DÉPÔTS SAUVAGES)

PRATIQUES CULTURALES
INAPPROPRIÉES (SURPÂTURAGE,
SOUS-PÂTURAGE,
MONOCULTURE/INTENSIFICATION)

ABSENCE/DÉFAUT DE GESTION +
PRÉSENCE EVEC (FERMETURE
MILIEUX)

FRICHES AVEC POSSIBILITÉS DE RÉHABILITATION

(LISTE NON EXHAUSTIVE)



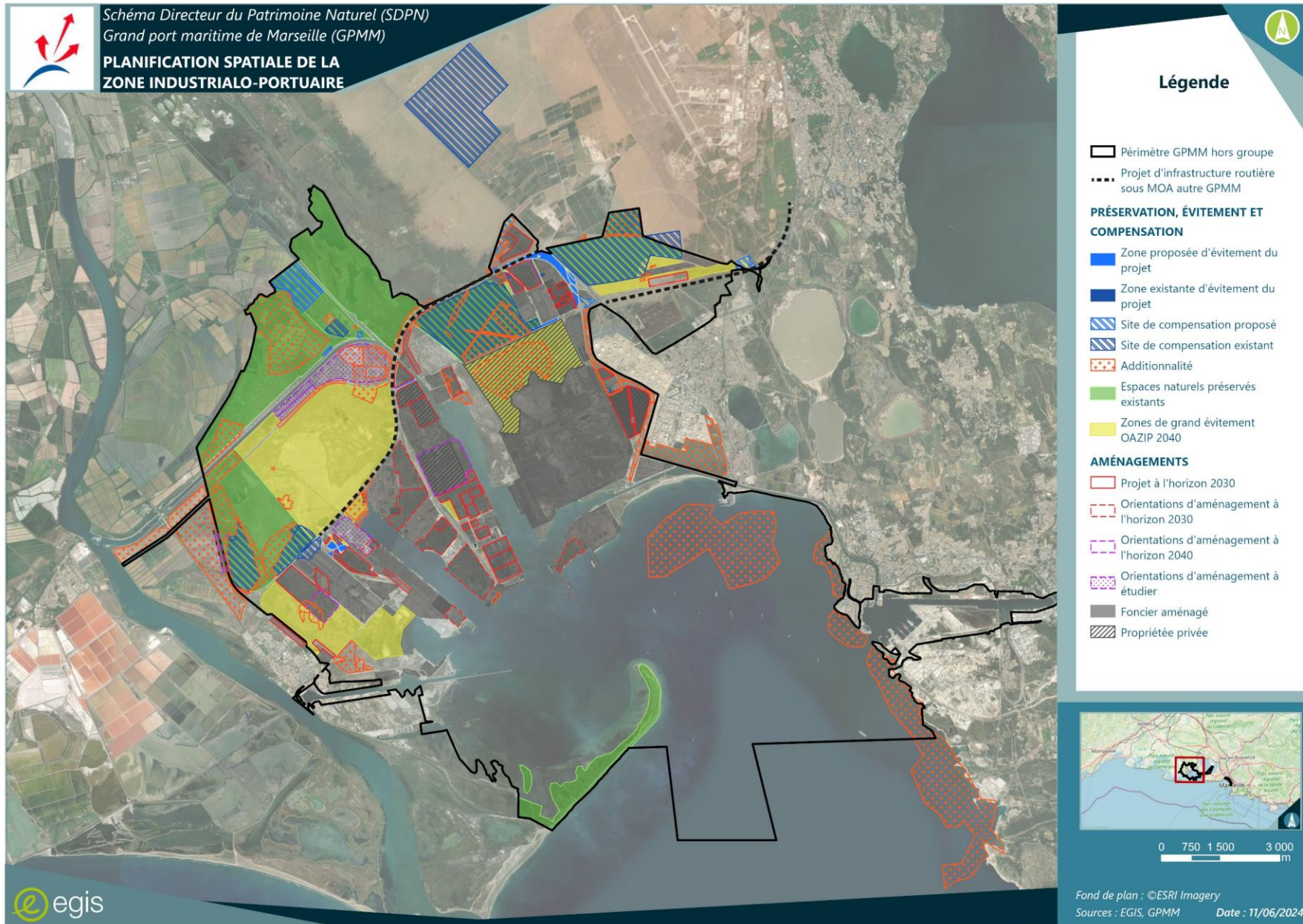
DÉJÀ OCCUPÉ (QUAIS /
TERRE-PLEINS /
IMPLANTATIONS/
DESSERTES) = 3 500 HA

DÉJÀ PRÉSERVÉ (COURONNE
AGRI-ENVIRONNEMENTALE /
CANAUX) = 3 000 HA

NON OCCUPÉ À CE JOUR
= 3500 HA

FLÉCHÉS PAR OAZIP 2030/2040

- **1 800 HA** D'ÉVITEMENT
GLOBAL EN FAVEUR DE
LA BIODIVERSITÉ
- **1 000 HA** D'EMPRISES
PROJETS À AMÉNAGER
- **700 HA** N'ONT PAS
ENCORE DE VOCATION
DÉFINIE



Réflexions engagées pour définir une véritable stratégie territoriale de compensation par l'offre (anticipation)

La **loi pour l'Industrie Verte** du 23/10/2023, introduit, dans son chapitre dédié aux friches, des «**sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation**» (art. L. 163-1 A et suivants du Code de l'environnement), en lieu et place des actuels sites naturels de compensation.

Ce dispositif de **SNRR** doit permettre «**aux porteurs de projet de réaliser des opérations de compensation par anticipation**, y compris pour des projets isolés, par exemple pour des sites "clés-en-main"».

Ces sites donneront lieu à la **délivrance d'unités de compensation, de restauration ou de renaturation** qui pourront ensuite être utilisées au titre des mesures de compensation des atteintes à la biodiversité prévues par le Code de l'environnement.

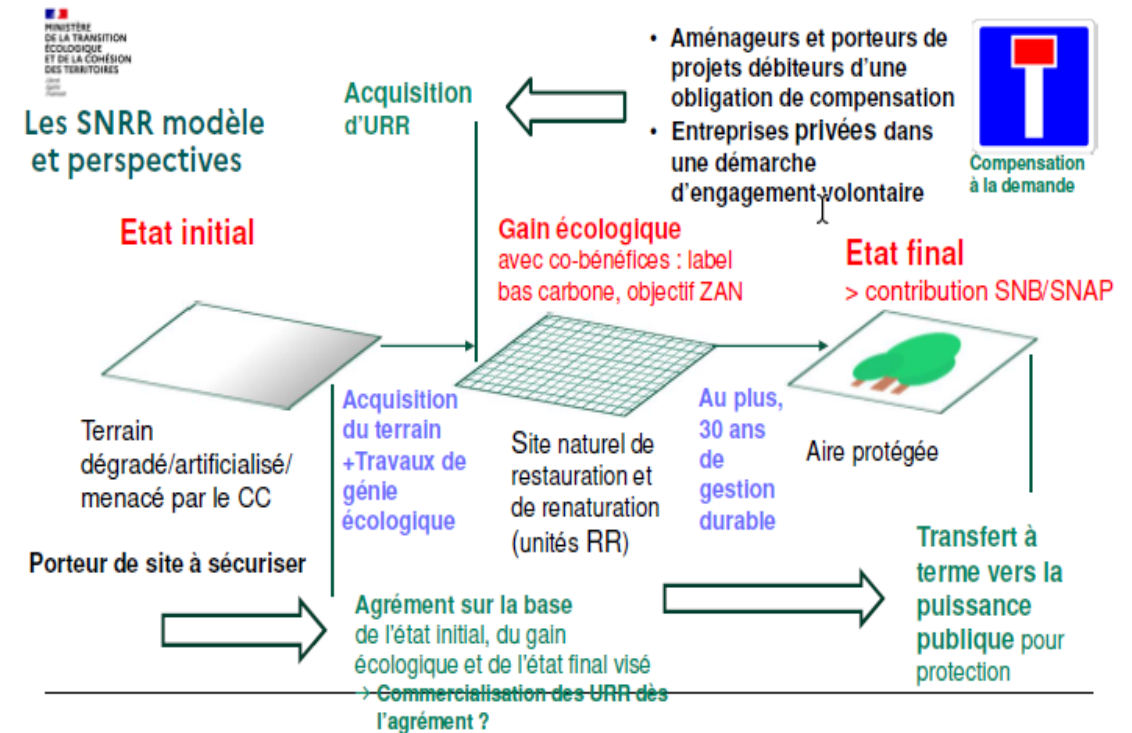
Approche globale permise par une **réponse mutualisée inter-procédure** (espèces protégées et zones humides)

Ces sites pourront également donner lieu, sous certaines conditions, à l'attribution de crédits carbone au titre du label «bas-carbone».

Philosophie et objectifs des SNRR

Renaturer la France renforcer la Biodiversité	Inverser l'approche de la compensation	Réconcilier Ecologie et Economie
• Les SNC peuvent contribuer à la SNAP et à la SNB • Un élargissement de leur vocation : restauration, renaturation, protection, adaptation, conservation • Des co-bénéfices : Carbone, ZAN • => Faire évoluer en SNRR (article 7 pjl IV)	• Toujours privilégier ER dans ERC • La compensation à la demande n'est pas assez efficace pour la biodiversité • La compensation par anticipation garantit un gain écologique pérenne • => Privilégier et massifier les SNRR	• La réalisation d'un SNRR nécessite des investissements • Les acteurs économiques privés et publics recherchent un outil biodiversité agréé pour investir : compensation, bilan biodiv, engagements... • => Assurer la bonne rencontre entre offre et demande et définir les mécanismes financiers

Principes généraux de l'approche



Etude de faisabilité SNRR ZIP de Fos et secteur (Crau-Camargue)

Objectif : Permettre de répondre au besoin de compensation par anticipation à la réalisation globale des OAZIP 2030/2040 et du doublement de la RD268 desservant les môles à aménager.

Périmètre : ZIP Fos et proche secteur (Crau-Camargue)

Porteur : GPMM MOA étude accompagné des acteurs du territoire (ETAT, MAMP, CD13, CDL, PNRC) – approche territoriale multi-partenaire

Contenu : - Phase 1 : Identification des opérateurs potentiels et des sites à restaurer (cartographie acteurs, caractérisation sites pressentis, gains écologiques et additionnalité possibles)

- **Phase 2 :** Définition scénarios de création de SNRR / opérateurs (évaluation du potentiel de compensation des sites, rôle dans la réponse au besoin, indicateurs de suivis)
- **Phase 3 :** Définition du modèle économique et de l'outil de suivi (contenu des missions et dimensionnements besoins des opérateurs de site, création outil de suivi SIG)

Démarrage et durée : Mi-novembre 2024 / 18 mois

Coût et financement : 400k€ / Subvention Fonds Vert : 200k€ + Financement GPMM : 200k€



MERCI
pour votre attention

